

MANUEL TECHNIQUE

POUR LA CRÉATION DE PROJET D'INCLUSION SOCIALE DES RÉFUGIÉ(E)S PAR LE SPORT



Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier **Gabriel Alphen Ginet, Antoine Diacre, Emerick Dumas, Morgane Malvesin**, ainsi que les étudiants du **Master DISC de l'Université de Rennes 2** pour leur aide et conseils précieux.

Pour aller plus loin et retrouver l'ensemble des documents : <http://www.iris-france.org/fares/>

Face au constat de l'arrivée de personnes migrantes en France métropolitaine et Outre-mer, la question de l'**accueil** de ces publics a rapidement été posée. Différentes initiatives ont vu le jour, sur l'ensemble du territoire national, à destination des personnes « réfugiées », dont l'avenir s'inscrit de plein droit sur le territoire. Ces **initiatives** ont pour objet de leur donner les moyens d'une meilleure **inclusion sociale** au sein de la société française, en leur permettant de pratiquer la langue, de mieux connaître leur ville ou région d'accueil et de rencontrer des personnes en dehors des dispositifs sociaux et administratifs. Autour de la musique, d'activités de théâtre, de cuisine ou encore d'activités physiques et sportives, ces initiatives permettent, en complément de l'indispensable **accompagnement** des travailleurs sociaux, de créer du lien entre les personnes réfugiées et la société d'accueil, et ainsi de faciliter leur inclusion sociale.

La rencontre de trois acteurs, l'**Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS)**, la **Fédération française de badminton** et **France terre d'asile**, autour de cette thématique a permis de mettre au point, au cours du premier semestre 2017 une expérimentation, « **les Volants de l'Union** », rendue possible grâce au concours de la **Ligue Île-de-France de badminton**, le **ministère des Sports**, le bureau des étudiants d'**IRIS Sup'** et **Solibad**.

Souhaitant aller plus loin dans cette démarche et grâce au soutien du programme **Erasmus + Sport de la Commission européenne**, le projet **FAIRES**¹ (Favoriser l'inclusion sociale des réfugié(e)s par le sport) a permis une nouvelle fois de réunir des acteurs différents aux compétences complémentaires : un centre de recherches (IRIS), une association (France terre d'asile) et une association sportive (Ligue Île-de-France de badminton).

Le projet, né de la collaboration de ces trois entités, s'inscrit autour de 3 objectifs :

- la **pratique hebdomadaire du badminton**, grâce à la création de binômes réunissant étudiant(e)s d'IRIS Sup' et des réfugié(e)s accompagnés par France terre d'asile ;
- la **réflexion sur la question de l'inclusion de personnes réfugiées** en France et les outils pouvant la favoriser, avec notamment l'organisation, le 25 septembre 2018 d'un colloque grand public ;
- la **publication d'un manuel technique**, adressé au grand public et permettant à toute association, de reproduire, à son échelle, ce genre de pratique, pour tout type de sport.

Fort de la mise en œuvre du projet pendant plus de sept mois et des retours positifs des participants au projet ainsi que des observateurs extérieurs, ce manuel technique a vocation à informer tout porteur d'initiative souhaitant mettre en place un projet d'inclusion sociale par le sport, au sein de sa ville et/ou de son club. Ce guide a pour ambition de décrire une méthodologie précise afin de donner aux porteurs de projets l'ensemble des clés du succès. Basé sur les réussites (et quelques échecs) des porteurs de projets initiaux, ce guide veut apporter des réponses concrètes à toute personne désireuse de lancer une activité d'inclusion sociale par le sport à destination du public réfugié².

¹ Site internet du projet FAIRES, <http://www.iris-france.org/faires/>

² D'autres initiatives ont également été menées en ce sens. Le didacticiel « comment monter un projet SIS », mis en œuvre par le SEMC Pôle ressources national est un parfait exemple : <http://clients.critt-sl.eu/fanny/index.html#accueil.html>

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS _____ P.2

ÉDITO _____ P.3

_____ P.7



- 1. Définition des objectifs du projet**
 - . Quels objectifs ?
 - . Quelle temporalité au projet ?
 - . Quelles conditions de réussite ?
- 2. Définition du public cible**
 - . Qu'est-ce qu'un « réfugié » ?
 - . Quels sont les droits des bénéficiaires d'une protection internationale ?
 - . Qui sont les bénéficiaires d'une protection internationale ?
 - . Quelles modalités d'accueil au sein des clubs ou associations sportives ?
 - . Quels besoins et attentes du public ?
- 3. Composition de l'équipe et compétences requises**
 - . Éléments de réussite
 - . Les acteurs indispensables au sein de l'équipe
 - . Quelles compétences nécessaires dans l'équipe projet ?
 - . Quelles ressources extérieures ?

_____ P.13



- 1. Construction budgétaire / financement**
 - . Des budgets impérativement équilibrés
 - . Des budgets réalistes
 - . Des budgets justifiables
- 2. Matériels et infrastructures nécessaires**
 - . L'accès aux équipements sportifs, une étape clé !
 - . Le matériel sportif, un équipement indispensable
- 3. Cadre administratif**
- 4. L'information des membres du club**
- 5. La communication avec le public réfugié**
 - . La maîtrise de la langue
 - . Les outils de communication
 - . Les principes à adopter dans la communication avec le public réfugié



Étape n°3
Le lancement
du projet

1. Organisation du lancement officiel du projet
2. L'engagement
3. Communication autour du projet



Étape n°4
Management
de projet

1. Communication
2. Modes de suivi



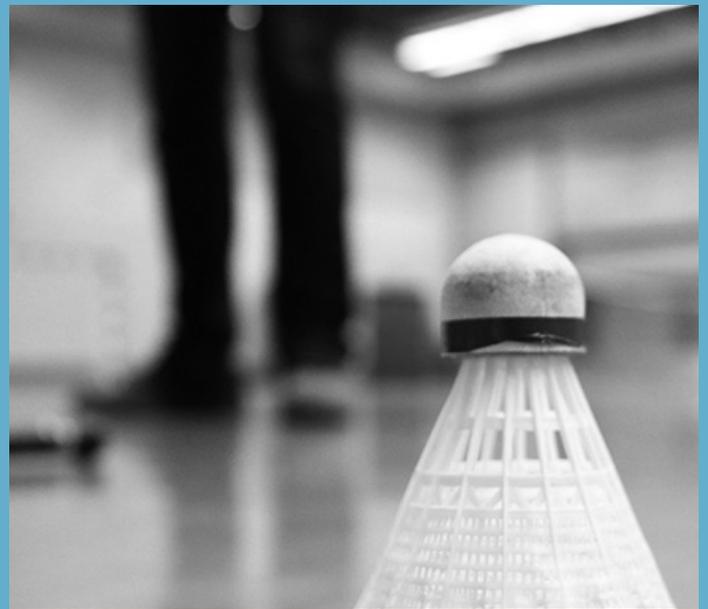
Étape n°5
Bilan
du projet

1. La mise en place d'objectifs en amont du projet
2. Comment mesurer l'expérience des participants ?
3. La réalisation d'un bilan critique

CONCLUSION

ANNEXES

1. Charte d'engagement
2. Fiche à destination des clubs
3. Fiche à destination des filleuls / filleules
4. Fiche à destination des parrains / marraines



ÉTAPE N° 1

La définition des objectifs



EN RÉSUMÉ

- Fixer les objectifs directs et indirects de votre projet.
- Déterminer le public auquel s'adresser et comment les intégrer dans le projet.
- S'interroger sur la pertinence du projet et la réponse concrète à une attente des bénéficiaires.
- Déterminer l'équipe et les compétences nécessaires.

A vant de débiter un projet d'inclusion sociale, il est essentiel de se poser les **bonnes questions**. Quel est l'objectif de mon projet ? Pourquoi ai-je décidé de le mettre en place ? Quels moyens (humains, financiers, temporels) ai-je à disposition ? À quel public s'adresse-t-il ? Quelles sont les personnes qui vont pouvoir m'accompagner dans ma réflexion ? Dans sa mise en œuvre ? De quelles compétences aurai-je besoin tout au long du projet ? N'existe-t-il pas d'ores et déjà de dispositif similaire ? Quel va être précisément les rôles de chacun ? Comment s'assurer de la bonne mise en place du projet ? Puis-je le faire évoluer ?

Si ces questions peuvent sembler très précises alors même que le projet n'est pas encore formalisé, il est pourtant essentiel d'y apporter une **réponse**.

1. Définition des objectifs du projet

Tout projet d'inclusion sociale mené à travers le sport n'a, en aucun cas, pour but de remplacer le travail essentiel et quotidien des associations et des travailleurs sociaux. Il est, au contraire, **complémentaire** puisqu'il apporte une approche différente et offre un nouvel **espace d'échange et de partage** au public cible.

Quels objectifs ?

Afin de correctement définir les conditions de mise en œuvre du projet, il convient, en amont, d'en définir clairement les objectifs.

En ce sens, si l'objectif principal est de favoriser l'inclusion sociale des réfugié(e)s, d'autres peuvent :

- encourager la pratique régulière d'une **activité physique et sportive** pour un public sédentaire ;
- développer la **mobilité** ;
- encourager la pratique de **la langue française** ;
- faciliter la **découverte de sa ville, de son histoire** ;
- favoriser la **rencontre de nouvelles personnes** ;
- permettre **l'investissement** au sein d'une association sportive ;
- etc.

Quelle temporalité au projet ?

La question de la **temporalité** est incontournable. Quelle sera la durée de vie du projet ? S'agira-t-il d'organiser une seule rencontre sportive, de la mensualiser ou, au contraire, de permettre une pratique plus institutionnalisée et fréquente ? Cette question est fondamentale, car la prise en charge ne sera pas la même et impactera les modalités de mise en œuvre du projet.

Quelles conditions de réussite ?

C'est également lors de la définition des objectifs qu'il faudra réfléchir aux **conditions de réussite** du projet. Comment faire en sorte que l'inclusion sociale du bénéficiaire soit la plus efficace possible ?

■ La réflexion sur la **pertinence** du projet est essentielle : il est indispensable de penser ce projet comme une réponse aux attentes et aux besoins des personnes réfugiées.

■ **La bonne communication** entre co-constructeurs du projet étant primordiale, il est nécessaire de prévoir des espaces d'échange et des réunions régulières afin de coordonner au mieux la mise en place du projet, de s'assurer continuellement de l'adhésion de l'ensemble des porteurs mis en œuvre, et de bien délimiter les rôles et champs d'intervention de chacun.

■ **L'accueil** au sein du club est capital. C'est la qualité de cet accueil (présentation des membres de club, explications du fonctionnement de l'association, présentation des locaux, invitations au jeu) qui déterminera en grande partie la réussite du projet. Il faut en outre prendre en compte l'organisation, le mode de fonctionnement, les disponibilités, ou encore, les effectifs du club.

2. Définition du public cible

Qu'est-ce qu'un « réfugié » ?

Le terme « **réfugié** » est souvent utilisé pour désigner l'ensemble des personnes ayant déposé une demande d'asile et s'étant vues accorder une protection par l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA). Il convient pourtant de parler de « **bénéficiaire d'une protection internationale** », terme qui désigne les deux statuts juridiques de protection accordés en France :

- le statut de réfugié, accordé à toute personne « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social [y compris pour ce critère les personnes de la communauté LGBTI] ou de ses opinions politiques, se trouvant hors du pays dont elle a la nationalité et ne pouvant ou, du fait de cette crainte, ne voulant se réclamer de la protection de ce pays¹ ».
- la protection subsidiaire, accordée à « toute personne qui ne remplit pas les conditions pour se voir reconnaître la qualité de réfugié et pour laquelle il existe des motifs sérieux et avérés de croire qu'elle courrait dans son pays un risque réel de subir l'une des atteintes graves suivantes :
 - a) la peine de mort ou une exécution ;
 - b) la torture ou des peines ou traitements inhumains ou dégradants ;
 - c) [un risque lié à une violence généralisée]² ».

Quels sont les droits des bénéficiaires d'une protection internationale ?

L'ensemble des bénéficiaires d'une protection internationale ont les mêmes droits que les nationaux à l'exception de ceux liés à la **citoyenneté** (droit de vote, exercice de certaines professions réglementées, etc.). Ces personnes ont donc vocation à s'insérer durablement dans la société d'accueil. Elles peuvent y travailler, s'y loger, y faire venir leur famille proche et ont souvent besoin d'un soutien pour y arriver. C'est l'objet de l'accompagnement réalisé par les travailleurs sociaux. Ayant tout à construire dans un nouvel environnement (apprendre une nouvelle langue, se familiariser avec des nouveaux codes socio-professionnels, accéder à un logement, élaborer et mettre en œuvre un projet professionnel, etc.), un grand nombre de bénéficiaires d'une protection internationale disposent au début du parcours d'autonomisation et d'inclusion sociale des minimas sociaux permettant ainsi une reconstruction et une intégration progressive dans la vie active et citoyenne française.

S'il existe des différences mineures dans l'accueil des réfugié(e)s et des bénéficiaires de la protection subsidiaire, ils ont, dans l'ensemble, les mêmes droits et connaissent un parcours d'intégration similaire.

Qui sont les bénéficiaires d'une protection internationale ?

Le public est surtout caractérisé par son **hétérogénéité** : c'est, en moyenne, un public plutôt jeune, avec des personnes francophones et non-francophones, aux origines géographiques variées³, analphabètes ou non, diplômées, ou n'ayant jamais été scolarisées, isolées ou en famille, etc. Dans leur parcours d'intégration, ces personnes peuvent avoir des priorités différentes : il s'agira pour certains de faire venir leur famille, pour d'autres de trouver un travail, de s'occuper d'un enfant en bas-âge, de construire un projet de mobilité géographique dans un autre pays ou une autre région, de trouver une solution pérenne de logement.

Néanmoins, en situation d'exil dans un pays aux codes socio-culturels et/ou professionnels différents, ces personnes déracinées sont, au début de leur parcours d'inclusion sociale, pour la plupart sans repère. Elles n'ont plus l'impression de se construire à l'intérieur d'un cadre relativement stable et rassurant et peuvent se sentir perdues, confrontées à une solitude et en déficit d'action. Ces changements placent l'individu face à de nombreux défis à affronter.

¹ Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugié(e)s, Article 1^{er}

² Article L 712-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

³ Par exemple, en 2017, les principales nationalités ayant été admises au statut de réfugié ont été les Soudanais (20,4 %), les Syriens (8 %), les Irakiens (5,9 %), les Congolais (5 %) et les Guinéens (5,8 %). Les protections subsidiaires ont majoritairement concerné les Afghans (39,1 %), les Syriens (18,4 %), les Soudanais (7,3 %), les Albanais (6,6 %) et les Somaliens (3,2 %).

Quelles modalités d'accueil au sein des clubs ou associations sportives ?

Au regard de cette hétérogénéité, l'accueil en club de ce public nécessitera de faire un point sur la situation familiale, professionnelle, géographique, linguistique et financière de chaque personne, afin d'adapter l'accueil (horaires, coûts, prêts de matériel, modes de communication).

Il est recommandé d'être en lien avec les travailleurs sociaux/bénévoles accompagnant les personnes, afin de **recueillir plus d'informations** sur leur situation et de les alerter pour toute question qui dépasserait le cadre d'intervention du projet d'inclusion sociale.

Quels besoins et attentes du public ?

Les personnes bénéficiaires d'une **protection internationale** ont souvent traversé des parcours d'exil et d'asile difficiles et entament, à l'obtention de leur statut, un parcours administratif complexe et lourd. Beaucoup d'entre elles déplorent le fait qu'elles aient accès à peu d'espaces d'échanges avec les nationaux en dehors des lieux où elles sont hébergées et accompagnées. Leur permettre de prendre part à des activités sportives et créer davantage de liens entre elles et la société d'accueil répond donc à un véritable besoin.

En outre, la **sociabilité** proposée par les clubs et associations sportives permet aux bénéficiaires de découvrir la société française et ses institutions, de mieux appréhender ses codes socioculturels, de développer un réseau de connaissances et de pratiquer la langue du pays d'accueil.

3. Composition de l'équipe et compétences requises

La construction du projet répond à un **enjeu d'ouverture** et doit prendre en compte deux interrogations : Avec qui conduire le projet ? Quelles compétences sont nécessaires pour le mener à bien ?

Éléments de réussite

La **composition de votre équipe** est une étape fondamentale dans la bonne mise en œuvre du projet. Il s'agit avant toute chose de mobiliser les acteurs et de mutualiser leurs compétences. Il est indispensable que le projet réponde à une volonté commune des dirigeants de l'association, de ses membres et de ses partenaires et recueille une adhésion collective de l'ensemble du club.

La **capacité à mutualiser vos ressources** ainsi que les **qualités professionnelles** au sein de votre équipe projet au panel de compétences complémentaires est primordiale.

La **taille de l'équipe de pilotage** va **varier** en fonction de l'importance du dispositif mis en œuvre. Inutile d'être une vingtaine, s'il s'agit d'organiser une petite action ponctuelle, comme il serait risqué de ne laisser reposer que sur une seule personne l'organisation de séances régulières.

Il est enfin essentiel de s'assurer de la **bonne compréhension par chacun de son rôle** et de sa place au sein de l'organisation.

Au-delà de sa composition, l'animation, la fréquence des échanges, la création d'outils de liaison (fichier partagé, point régulier, circulation de l'information) conditionnent la réussite du projet. Il semble important que les rôles et les outils soient réfléchis en amont pour un déroulement optimal du projet dans le temps.

Les acteurs indispensables au sein de l'équipe

Deux acteurs sont indispensables pour la bonne réussite du projet : une **association sportive** et une **association du secteur de l'asile**.

Une association sportive

Les structures associatives actives dans le secteur sportif sont nombreuses et variées. Leurs missions, leurs activités, leurs publics, leur rôle peuvent être différents.

Il existe deux types d'associations :

- les **associations sportives locales** qui constituent la majorité des associations sportives. Ce sont des structures juridiques indépendantes gérées et sous la responsabilité d'élus. Ces clubs disposent d'une autonomie juridique, financière et de fonctionnement total.
- les **clubs omnisports** qui proposent différentes disciplines. Ces structures sont composées d'une unique association subdivisée en différentes sections sportives qui n'ont pas d'autonomie juridique. Cette organisation permet d'accorder une autonomie financière et décisionnelle à chaque section, tout en assurant son contrôle.

En fonction de leur objet associatif, ces deux types d'associations peuvent être des partenaires clés de votre projet. Elles peuvent vous aider :

- en ouvrant leurs **créneaux** aux bénéficiaires de votre action,
- en identifiant en leur sein des **référénts**,
- en organisant des **événements** de promotion et de partage,
- en **relayant vos besoins** auprès du monde fédéral, du mouvement sportif, voire de la collectivité locale.

Une association du secteur de l'asile

Une très grande partie des bénéficiaires d'une **protection internationale** est hébergée et accompagnée par des structures dédiées et spécialisées. Les associations qui gèrent des centres dédiés à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des réfugié(e)s (France terre d'asile, Forum Réfugié(e)s-Cosi, La Cimade, Coallia, Adoma...), présentes sur l'ensemble du territoire national, peuvent vous soutenir ou être partenaire actif dans la mise en œuvre du projet :

- en **relayant l'information** auprès du public cible : ces centres accueillent des réfugié(e)s et encouragent souvent leur participation à des activités sportives et culturelles favorisant leur intégration. Elles vous aideront à mobiliser le public cible autour du projet.
- en vous **permettant d'identifier** une personne ressource pour toute question relative aux démarches sociales et administratives des personnes intégrant le projet : les travailleurs sociaux présents dans ces associations sont des professionnels accompagnant les personnes dans leurs démarches administratives, juridiques et sociales, et sont, par leur connaissance du bénéficiaire et de ses problématiques, des personnes-ressources avec lesquelles il convient d'être en contact.

Le lien entre les clubs/associations sportives et l'association qui héberge et ou accompagne les bénéficiaires du projet permet **une meilleure appréhension de l'accueil et de l'intégration** au sein des clubs des participants du projet. Les clubs peuvent, par ailleurs, alerter les travailleurs sociaux de difficultés révélées à travers la pratique du sport permettant une meilleure prise en charge par **l'intervenant social**.

À NOTER

Au regard du faible nombre de places dans ces centres d'hébergement, beaucoup de personnes ne sont pas hébergées, voire non accompagnées. Si vous accueillez une personne dans cette situation, il convient d'orienter la personne vers **les associations d'entraide** (Secours catholique, Secours populaire, Croix-Rouge, Ordre de Malte...), et les **permanences sociales et juridiques** présentes sur le territoire.

Quelles compétences nécessaires dans l'équipe projet ?

- Des compétences en **gestion de projet** : coordination générale, gestion administrative et financière.
- Des compétences en **management** : capacité à la prise de décision, à l'animation de réunion, à fédérer, à gérer des conflits.
- Des compétences en **communication et relations publiques** : capacité de représentation et présentation du projet, à mobiliser des partenaires.
- Des compétences en **animation sportive** : capacité à accueillir et mettre en activité les pratiquants dans de bonnes conditions de sécurité. La place de l'éducateur sportif ou de l'encadrant bénévole est importante. Ces acteurs ont souvent un rôle majeur au sein des associations sportives : c'est souvent l'unique contact entre l'adhérent et l'association. C'est lui qui peut impulser la création de liens sociaux entre les pratiquants.
- Des compétences **sociales** : capacité à mobiliser et créer du lien avec un public non-francophone pour la plupart.

Quelles ressources extérieures ?

Le mouvement sportif

Les instances du **mouvement sportif** peuvent apporter un appui matériel, un relai de visibilité et parfois un accompagnement humain, notamment par l'intermédiaire des agents de développement des instances départementales. Pour cela, il est nécessaire qu'un club sportif soit partie prenante du projet. Plusieurs instances peuvent vous accompagner dans vos démarches :

- la Fédération, la Ligue ou le Comité régional, le Comité départemental
- le Comité régional olympique et sportif (CROS) ou le Comité départemental olympique et sportif (CDOS)

Les collectivités locales

Elles peuvent vous apporter un **soutien matériel**, vous mettre à disposition les équipements sportifs nécessaires à la mise en œuvre du projet. Elles peuvent également apporter un soutien financier ou se positionner comme un relai de communication. Ces collectivités sont :

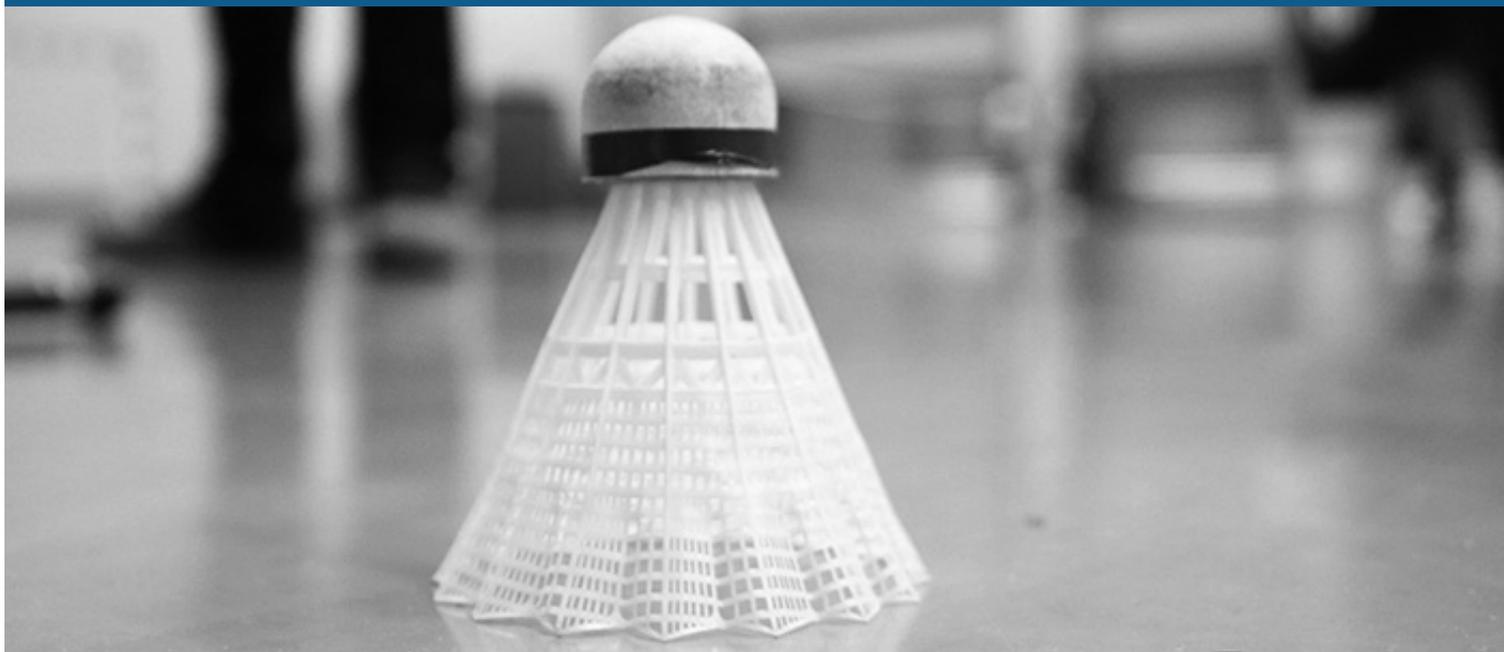
- votre commune via le service des sports ou le centre communal d'action sociale.
- le conseil départemental.

Les associations d'entraide et d'actions sociales généralistes ou sportives

Ces associations peuvent également être parties prenantes de votre projet. L'accompagnement peut être varié et dépend fortement du contexte local. Cet accompagnement peut se traduire, par exemple, par des dons de matériel sportif ou par une aide à l'intégration dans un réseau particulier. Par exemple, dans le cas du projet **FAIRES**, l'aide apportée par l'association **Solibad** a été précieuse pour venir équiper les participants grâce à des dons de matériel, mais également, dans l'animation de plusieurs séances.

ÉTAPE N° 2

La préparation du projet



EN RÉSUMÉ

- Mettre sur pied un budget équilibré, réaliste et justifiable.
- S'assurer de bien disposer du matériel nécessaire et d'infrastructure disponible pour la pratique.
- S'entretenir avec la personne afin d'identifier les modes et moyens de communication qu'elle préfère.
- Fixer un cadre administratif clair pour le déroulé du projet.
- Informer les adhérents du club de l'action qui va être menée et réserver un temps d'échange permettant de répondre en amont aux questions, sollicitations.
- Définir les moyens de communication avec les différents participants.
- Ne pas questionner la personne sur son parcours d'exil et ne pas la définir par son statut juridique ou son origine.
- Faire appel aux travailleurs sociaux pour toute question dépassant le cadre d'intervention du projet d'inclusion sociale.

Une fois les objectifs de l'action déterminés, le public cible désigné et les moyens humains identifiés, il est désormais nécessaire de réfléchir au plan d'actions et aux ressources indispensables à sa réalisation.

1. Construction budgétaire / financement

Comment construire le budget d'un tel projet ? Qui contacter ? Vers qui se tourner ? La **construction budgétaire** est l'un des aspects les plus importants pour la mise en œuvre et la pérennisation de votre action dans le temps. Elle permet d'anticiper le résultat financier de votre projet, de prévoir les dépenses envisagées et les ressources nécessaires pouvant les couvrir. Cette construction nécessite :

- de mettre à plat toutes les actions envisagées, ainsi que leurs coûts et recettes associés ;
- de se projeter dans le temps pour s'assurer de la durabilité du projet.

Ce travail aura un impact significatif sur la **réussite du projet**. Votre capacité future à mobiliser des financements sera conditionnée par une construction budgétaire de qualité. Cela passe par la construction de budgets prévisionnels équilibrés, réalistes et justifiables.

Des budgets impérativement équilibrés

Les **financeurs**, qu'ils soient publics ou privés, demandent aux associations de présenter des budgets prévisionnels équilibrés, c'est-à-dire que la somme des dépenses doit être égale à la somme des recettes. En d'autres termes, le projet ne doit générer ni perte ni profit.

Des budgets réalistes

L'ensemble des dépenses envisagées pour le projet doivent être anticipées et cernées lors de la construction budgétaire. Parmi ces dépenses, citons le matériel, les locations, les frais de réunion, de déplacement, de fonctionnement, le temps de travail salarié et les coûts associés, les frais de communication, etc. Le budget du projet doit également prendre en compte toutes les sources de financements envisagées :

- **aides publiques** (Union européenne, État, collectivités territoriales...);
- **aides privées** (fondations, mécènes...);
- **fonds propres de l'association** ;
- **participation des bénéficiaires**.

Il est opportun de rechercher plusieurs financeurs différents. En plus d'assurer la solidité de l'action, cela pourrait même déclencher un effet de levier. En effet, disposer de fonds variés et de fonds propres importants apporte une sécurité supplémentaire dans la capacité du porteur de projet à mener à bien les actions pour lesquelles il sollicite un financement.

Les aides matérielles, les mises à dispositions d'équipements sportifs ou le mécénat de compétences ont un coût même s'il n'est pas supporté par le porteur du projet. Ces coûts peuvent apparaître sur le budget prévisionnel du projet. Dans ce cas, ils doivent être intégrés à la fois dans les dépenses et dans les recettes.

Des budgets justifiables

Même si votre budget est **prévisionnel**, il faut anticiper la suite et n'indiquer que des dépenses réalistes et justifiables par des pièces comptables. La majorité des financeurs demandent aux porteurs de projet de justifier les dépenses directement liées au financement. Certaines institutions accordent un financement correspondant à un pourcentage du budget avec un plafond maximum (par exemple, un financement de 20% d'un projet dans une limite de 2 500 €). Pour toucher la totalité de la subvention votée, le porteur de projet se trouve donc dans l'obligation de justifier ses dépenses à hauteur du budget prévisionnel transmis.

2. Matériel et infrastructures nécessaires

Alors que les associations sportives font souvent face à une forte affluence, notamment à la rentrée, il est important d'avoir en tête que le nombre de participants au projet doit être adapté aux conditions d'accueil.

L'accès aux équipements sportifs, une étape clé !

Dans la majorité des cas, **les infrastructures** sportives appartiennent et sont gérées par les collectivités territoriales et principalement par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale. Suivant la pratique sportive que vous souhaitez proposer, vous aurez besoin d'avoir accès à des infrastructures qui peuvent, au premier abord, être difficilement accessibles puisque partagées entre plusieurs types d'utilisateurs (scolaires, associations sportives de différentes disciplines, etc.).

Si vous n'êtes pas déjà implanté dans le tissu associatif local, cela peut vite devenir un frein très important à la mise en œuvre de votre projet. L'une des solutions peut être d'initier un partenariat avec le club local, de mettre en place des actions communes en utilisant une partie de ses créneaux.

En plus de l'accès au plateau sportif en lui-même (terrain de sports collectifs, gymnase, piste d'athlétisme...), vous aurez également besoin d'avoir accès à des vestiaires et à un espace pour stocker votre matériel sportif. Vous pouvez accéder aux équipements :

- *via* l'attribution d'un créneau par le service des sports de la commune ou du groupement de commune ;
- *via* la mise en place d'une convention de partenariat avec les clubs locaux.

Le matériel sportif : un équipement indispensable.

Selon la pratique sportive choisie, vous aurez besoin de matériel plus ou moins spécialisé. Il faut distinguer deux types de matériel sportif : le **matériel collectif** et les **équipements sportifs individuels**.

Le matériel collectif

Le gros matériel (buts, poteaux, paniers, etc.) est, dans la grande majorité des cas, déjà présent sur les terrains de sport ou dans les gymnases. Attention, ce n'est pas toujours le cas ! Il convient donc de s'en assurer. En revanche, le petit matériel appartient le plus souvent à l'association utilisatrice (filets de badminton, raquettes, ballons, matériel pédagogique, etc.). Il est nécessaire de prévoir un moyen de stockage sécurisé pour son rangement.

Les équipements sportifs individuels

Les grandes marques de sport rivalisent d'ingéniosité pour proposer sans cesse des nouveautés et du matériel spécifique aux activités sportives. Cela peut s'avérer utile pour des sportifs réguliers ou des compétiteurs mais, dans un premier temps, il n'est pas forcément utile d'avoir du matériel neuf ou très perfectionné.

CONSEIL : Comment obtenir du matériel à moindre coût ?

Plusieurs solutions existent :

- en organisant **une collecte** auprès d'un public compétiteur. Les compétitions organisées par les instances fédérales regroupent de nombreux pratiquants. Ce peut être une occasion de récupérer du matériel d'occasion de qualité (chaussures, accessoires...).
- en contactant **des associations** spécialisées dans le recyclage de matériel sportif, comme la recyclerie sportive par exemple <http://www.recyclerie-sportive.org>

3. Cadre administratif

En France, la pratique sportive est déterminée par le **code du sport** qui fixe un **cadre juridique** à respecter pour mettre en place une pratique sportive. Par exemple :

- il oblige les associations sportives à souscrire pour l'exercice de leur activité à des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs préposés salariés ou bénévoles et celle des pratiquants.
- il définit l'encadrement sportif par des bénévoles ou des professionnels : l'encadrement contre rémunération est très réglementé et possible uniquement par des éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle délivrée par le ministère en charge des sports.

Focus sur le certificat médical

Le **certificat médical** pour la pratique sportive n'est pas une **obligation légale**. Ce sont bien souvent les assureurs qui l'exigent. Il est donc indispensable de se mettre en contact avec l'assurance du club pour connaître les modalités. Pour bénéficier d'un accompagnement et d'un cadre administratif et juridique, l'affiliation de votre association auprès d'une fédération sportive peut être une solution. Dans la majorité des cas, l'assurance fait partie de l'offre de service intégrée dans la licence. En outre, vous pourrez bénéficier d'un **soutien humain** par l'intermédiaire des instances départementales ou régionales de votre fédération.

4. L'information des membres du club

La communication avec l'ensemble des membres du club est indispensable, afin qu'ils puissent comprendre le projet, mais également y adhérer et y participer pleinement. L'organisation d'une réunion, d'un temps d'échange, en présence des personnes ressources identifiées dans l'association locale accompagnant les réfugié(e)s, semble indispensable pour répondre aux différentes questions qu'ils peuvent se poser.

L'accueil d'un public réfugié peut soulever des questions légitimes sur les comportements à adopter, sur l'importance de l'investissement humain ou temporel à accorder, mais également sur le rôle de chacun au sein du club et ses limites. En d'autres termes, ce temps d'échange permettra de venir apporter des réponses concrètes aux interrogations que les bénévoles ou responsables du club peuvent se poser, comme par exemple :

- Comment communiquer avec le nouveau joueur ? Est-il francophone ?
- Doit-on / Peut-on voir le nouveau joueur en dehors des entraînements ?
- Que faire si le nouveau joueur me demande une aide administrative ?
- Dois-je payer le matériel du nouveau joueur ?

Par ailleurs, ce temps d'échange pourra être l'occasion de présenter le **travail d'accompagnement** réalisé par les intervenants sociaux, afin de bien identifier et délimiter les champs d'intervention de chacun, et d'informer les membres du club sur les questions et demandes qu'ils pourront formuler à l'association.

Il est indispensable d'entretenir le **lien** entre le club et les travailleurs sociaux qui accompagnent les réfugié(e)s tout au long du projet. Leur connaissance du public et leur expérience d'accompagnement seront une **source d'informations** extrêmement riche qui permettra aux membres du club d'appréhender cette expérience dans les meilleures conditions.

Afin de faciliter l'intégration au sein du club, plusieurs options sont envisageables :

- La création d'un **rôle de référent** au sein du club, permettant de renseigner le nouveau joueur sur le club, les horaires, les équipements, les questions administratives, etc. (voir annexe). Sans que ce soit une obligation, l'encadrant pourra jouer ce rôle puisqu'il a une place centrale ou

sein du club et qu'il est l'un des acteurs avec les membres du bureau le plus à même à connaître le fonctionnement du club et ses adhérents. Par ailleurs, en fonction des sports, l'encadrant jouera un rôle plus ou moins indispensable suivant le degré de technicité ou de dangerosité de la discipline.

■ La mise en place d'un(e) parrain/marraine, voire de plusieurs, permettant de faciliter l'apprentissage du jeu, l'explication des règles, les comportements à avoir sur le terrain. Avoir un ou plusieurs partenaires attirés (en fonction des affinités ou des disponibilités) peut jouer un rôle facilitateur à la fois dans l'apprentissage du sport, mais également dans l'assiduité du nouveau joueur. Il n'est désormais plus « un joueur parmi d'autres », il est membre à part entière d'une équipe.

5. La communication avec le public réfugié

Afin de mobiliser le public cible, il vous faudra communiquer autour du projet et du sport auprès des réfugié(e)s, en lien avec l'association hébergeante. Certains sports sont peu populaires dans leur pays d'origine, et ne susciteront donc pas, de prime abord, l'engouement. N'hésitez pas à vous rendre dans les centres pour présenter le sport (à l'aide éventuellement de vidéos promotionnelles), organiser des sessions d'essai collectives, permettre aux réfugié(e)s d'assister à des rencontres sportives, etc.

Par ailleurs, il convient de définir les modes, outils, et principes à adopter dans la communication avec chaque personne accueillie. Certains aspects s'appliquent au public migrant de manière générale, d'autres au public réfugié en particulier.

La maîtrise de la langue

S'il existe un cadre commun de référence pour les langues (CECRL), utile pour comprendre les différents niveaux de maîtrise en français, connaître le niveau auquel la personne appartient n'est pas toujours indicatif des modes de communication qu'il s'agira de privilégier avec elle. En effet, il faudra pouvoir distinguer pour chaque personne le niveau oral et le niveau écrit, ainsi que la capacité à mobiliser ses connaissances linguistiques dans des situations quotidiennes.

Ainsi, il convient d'essayer de détecter si la personne semble plus à l'aise à l'oral ou à l'écrit, sa capacité à lire et comprendre un message simple, à comprendre les horaires et lieux de rendez-vous, etc. La communication par SMS est, par exemple, à exclure pour une personne analphabète.

Il est parfois nécessaire, dans un premier temps, d'utiliser plusieurs modes de communication et d'utiliser **des indices spatiaux et temporels** permettant à la personne de se saisir plus facilement de l'information transmise (ex : « Le club est à l'adresse [...], à côté du supermarché, de la mairie, etc. »).

Les outils de communication

Il est essentiel de définir avec la personne quels sont les **outils de communication** à sa disposition : téléphone portable, ordinateur, smartphone, accès internet, quelles applications ou réseau social privilégier, pour s'assurer de la bonne réception des messages. Il faudra aussi vérifier quelles fonctionnalités de l'outil en question la personne sait utiliser (par exemple, connaît-elle la fonctionnalité « message vocal » ?).

Les principes à adopter dans la communication avec le public réfugié

Il est important :

- de ne pas hésiter à insister (appeler plusieurs fois, envoyer plusieurs messages, s'assurer que la personne a bien reçu l'information, confirmer le rendez-vous) pour que la personne prenne part aux activités prévues, car les codes sociaux dans le pays d'origine ou encore l'état psychique de la personne peuvent constituer un frein à son assiduité. Un réel effort de communication est à fournir afin de rassurer la personne quant au cadre d'accueil et de la fidéliser ;
- d'être attentif à ne pas stéréotyper les personnes (ne pas les qualifier par leur statut juridique, par leur origine ethnique) et à ne pas évoquer leur parcours d'exil sauf si elles abordent elles-mêmes le sujet ;
- de faire appel aux travailleurs sociaux/bénévoles accompagnant les personnes pour toute question dépassant le cadre d'intervention du projet d'inclusion sociale (démarches administratives, d'insertion professionnelle, d'accès au logement, aux soins, garde d'enfants, etc.).

ÉTAPE N° 3

Le lancement du projet



EN RÉSUMÉ

- Organiser un évènement de lancement permettant de réunir l'ensemble des personnes investies dans le projet.
- Rendre « officiel » l'engagement des participants par la signature par exemple d'une charte.
- Communiquer largement autour de votre projet.

Une fois votre projet défini, il convient désormais de le mettre en œuvre et de le lancer officiellement.

1. Organisation du lancement officiel du projet

Au début du projet, il est souvent pertinent d'organiser **une journée/soirée de lancement**. Ce moment permettra, d'une part, à l'ensemble des participants de se rencontrer dans un cadre convivial pour échanger ; d'autre part, de lancer une dynamique qu'il faudra tâcher de conserver tout au long du projet. Cette importante étape de communication donnera de la visibilité au projet aussi bien auprès des participants que des parties prenantes à celui-ci.

Au cours de ce moment d'échange, il est ainsi important de rappeler les rôles de chacun et surtout le cadre dans lequel s'inscrit ce projet. N'oubliez pas que les participants n'ont pas forcément participé à la conception du projet, il est donc essentiel de faire preuve de pédagogie et d'expliquer exactement les tenants et les aboutissants de l'initiative.

2. L'engagement

Dans le cadre d'un projet d'inclusion sociale et au-delà de la pratique d'une activité physique et sportive, il peut être pertinent d'insister sur **l'engagement** des différents participants : public cible, accompagnants, clubs.

Cet engagement, à la fois sportif et social, peut être, par exemple, symbolisé par **la signature d'une charte** (annexe 1), permettant à l'ensemble des partenaires (réfèrent du club/participant) de connaître et comprendre les tenants et aboutissants du projet ainsi que la mention des « droits » et « devoirs » de chacun.

Engagement symbolique, cette charte, signée par les différentes parties, permet d'asseoir les principes et valeurs du projet et de fédérer autour d'un engagement commun l'ensemble de ses protagonistes.

3. Communication autour du projet

Afin de s'assurer de la pérennité de l'initiative, il est important de parler de votre projet autour de vous. À travers des échanges et/ou **des retours d'expériences**, le porteur de projet pourra faire évoluer le projet initial en y apportant des changements pertinents, mais également pourra mobiliser au-delà des personnes intéressées initialement.

Cela permettra, enfin, de valoriser **votre initiative**, de susciter un intérêt auprès d'autres institutions de votre ville ou associations sportives et d'inciter à la duplication du projet au sein de nouveaux territoires et par de nouveaux acteurs.

ÉTAPE N° 4

Management de projet



EN RÉSUMÉ

- Identifier les personnes ressources et les porteurs de projet afin de favoriser la communication entre les protagonistes du projet.
- Communiquer autour du projet, permettant de venir l'enrichir, le corriger si nécessaire.
- Mettre en place un suivi régulier pour s'assurer du bon déroulé du projet.
- Diversifier les modes de suivi permettant une complémentarité dans l'approche.

Il est essentiel de continuer à accompagner l'ensemble des participants tout au long du projet, afin de pouvoir réagir au plus vite en cas de difficultés et de recalibrer le dispositif si nécessaire afin qu'il corresponde toujours aux besoins et attentes des participants.

1. Communication

Il est essentiel que l'ensemble des membres du club connaissent les personnes impliquées au sein du projet. Pour ce faire, il est important de clairement les identifier et se faire identifier. Cela peut passer, par exemple, par la **publication ou l'affichage** d'une note présentant les grandes lignes du projet, ou bien l'envoi d'un mail explicatif avec les noms et emails des personnes ressources sur le projet.

Cette identification sera d'autant plus nécessaire qu'elle permettra aux participants, mais également aux extérieurs, d'échanger sur **les objectifs et les moyens** pour y parvenir.

2. Modes de suivi

Au-delà de la communication officielle, le suivi est une étape indispensable à la bonne poursuite du projet. Deux éléments seront ici essentiels :

- la mise en place d'un suivi régulier ;
- la diversité des modes de suivi.

En effet, un **suivi régulier** (bimensuel/mensuel/trimestriel en fonction de la taille du dispositif) permet de s'assurer continuellement de la concordance entre le dispositif en place et la réalité de la situation.

Pour ce faire, plusieurs modes de suivi sont possibles :

- de courts **entretiens** lors des entraînements avec les participants, mais également les référents au sein des clubs pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème majeur ;
- l'envoi tous les trimestres de **questionnaires** courts (pas plus de 4 questions) par courriel ou imprimés ;
- la réalisation **d'entretiens individuels** à la fin de l'année avec l'ensemble des participants permettant de faire un bilan de l'activité, le ressenti sur le projet, la volonté de poursuivre ou non le projet, les conseils d'amélioration, les idées de développement, etc.
- la mise en place **d'outils d'évaluation** de l'action. Ce travail peut être fait en lien avec les travailleurs sociaux pour voir l'évolution de la situation des bénéficiaires.

ÉTAPE N° 5

Bilan du projet



EN RÉSUMÉ

- Mesurer l'expérience des participants (joueurs, encadrants, partenaires, financeurs).
- Réaliser un bilan critique du projet.

L Le bilan est une étape essentielle de votre projet. C'est le moment de faire le point en toute transparence et de vérifier si les objectifs initiaux ont été atteints. C'est aussi un outil qui permettra de légitimer votre démarche auprès de vos partenaires et financeurs.

En outre, le travail d'évaluation, que vous réaliserez durant et après la phase projet, permettra de faire évoluer votre action au fur et à mesure de son avancée, de rendre compte de vos réussites, de vos échecs, mais aussi des décisions prises. Cela passe par différentes mesures à mettre en place dès le lancement du projet.

1. La mise en place d'objectifs en amont du projet

Nous en parlons dans la première partie de ce guide, c'est une étape indispensable dans la démarche projet. Pour évaluer efficacement son action, il est important que des objectifs et un plan d'action aient été définis en amont. Il est aussi important que les critères de réussites et d'évaluation soient connus de l'équipe projet au moment du lancement.

2. Comment mesurer l'expérience des participants ?

Dans la phase de bilan ou après les actions réalisées, il est indispensable de connaître le ressenti et de **mesurer l'expérience** des participants. Il est souvent difficile d'obtenir un retour exhaustif, l'essentiel étant de réussir à dégager une tendance générale. Pour cela, vous pouvez interroger un panel représentatif des différentes familles qui ont joué un rôle dans votre projet :

- Les participants,
- Les encadrants,
- Les partenaires,
- Les financeurs.

Il peut y avoir autant de méthodes pour évaluer l'expérience des participants que des porteurs de projet : transmission d'un questionnaire, entretiens individuels... La difficulté est de définir en amont ce que vous cherchez à mesurer et d'y associer **les outils adéquats** en fonction du profil des acteurs interrogés, ainsi que de leur niveau de maîtrise du français à l'oral et à l'écrit.

3. La réalisation d'un bilan critique

C'est une démarche qui est directement menée entre les porteurs du projet. Ce temps de travail est capital et nécessite de prendre du recul sur les activités menées. C'est notamment une étape fondamentale pour s'interroger sur la suite donnée (ou non) au projet. Au cours de ce bilan, vous vous interrogerez notamment sur :

- **La pertinence** du projet :
 - Le dispositif était-il adapté ?
 - Le dispositif a-t-il été défaillant ? Si oui, comment peut-on l'améliorer ?
- **La réalisation** des objectifs fixés
 - Ont-ils été réussis ? En partie ? En totalité ? Si non, pourquoi ?
- **Les participants** :
 - Ont-ils été satisfaits ?
 - Quelles sont leurs critiques (positives comme négatives) ?
 - Quelles sont les pistes d'amélioration ?

CONCLUSION

Ce **manuel technique** répond aux questions fondamentales auxquelles vous serez confronté(e)s dans le cadre de la mise en place d'un **projet d'inclusion sociale de réfugié(e)s par le sport**. Il ne saurait être exhaustif, mais vous apporte les principales informations dont vous aurez besoin pour mettre en œuvre votre projet.

La **multiplication** de ce type d'initiatives vous permet également de venir renforcer votre projet à la lumière de nouvelles idées, de nouveaux dispositifs. Aussi, une veille régulière des initiatives menées à l'échelle nationale et européenne sera importante.

En ce sens, il pourra être intéressant de suivre les travaux des acteurs suivants :

- l'Union européenne, avec le financement de projets Erasmus +
- le Pôle ressource national Sport, Education, Mixités, Citoyenneté (PRN SEMC) : <http://www.semc.sports.gouv.fr/outils-inclusion-sociale/>
- le ministère de l'Intérieur, notamment avec les actions menées par la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugié(e)s (diAir) : <https://accueil-integration-refugies.fr/>
- l'association Play International : <http://pl4y.international/fr>
- le projet ASPIRE : <https://www.aspiresport.eu/project>
- le FARE network: <http://farenet.org/?lang=fr>

Si ce manuel, inspiré du projet **FAIRES**, concerne les personnes réfugiées et le badminton, il est important ici de souligner que les projets d'inclusion sociale par le sport peuvent concerner **tout type de public** (demandeurs d'asile, jeunes, seniors, actifs, sans emploi, personnes en situation de handicap, etc.) et mettre en pratique (quasiment) tous les types d'activités qu'elles soient physiques, culturelles ou intellectuelles.

ANNEXES*

Charte d'engagement

CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR LE PROJET FAIRES



Tous les partenaires engagés au sein du projet « FAIRES » s'engagent à respecter les principes suivants :

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- 1 Le parrainage, dans le cadre du projet « FAIRES », consiste en la création d'une relation privilégiée entre un étudiant de l'IRIS Sup' (parrain/marraine) et une personne bénéficiant d'une protection internationale (filleul(e)).
- 2 L'objectif premier de l'action de parrainage consiste à parfaire l'intégration des filleul(e)s dans la société française en visant notamment à :
 - > L'initiation au badminton grâce à des sessions hebdomadaires, au sein d'un club partenaire ;
 - > La bonne intégration au sein de ce club et des autres pratiquants ;
 - > L'amélioration du niveau de français des filleul(e)s grâce aux échanges du binôme ;
 - > L'acquisition d'une meilleure connaissance de leur environnement et de la société française pour les filleul(e)s ;
 - > L'engagement des parrains dans une démarche citoyenne et solidaire.
- 3 La relation entre parrains/marraines et filleul(e)s est fondée sur l'engagement volontaire des parties, sur l'échange et l'apport mutuel, d'égal à égal.
- 4 L'engagement des parrains/marraines est fondé sur les principes du bénévolat et du volontariat. Aucun type de rémunération ne pourra être sollicité.
- 5 Les parrains/marraines s'engagent à respecter le travail d'accompagnement social réalisé par le chargé d'insertion référent du filleul ou de la filleule.
- 6 Les parrains/marraines et filleul(e)s s'engageront à se rencontrer une fois par semaine, au moins jusqu'en Juin 2018, lors des séances de badminton dans le club partenaire.
- 7 Le suivi des binômes sera assuré par la Ligue Ile-de-France de badminton, France terre d'asile et l'IRIS.
- 8 En cas de non-respect des principes de cette Charte, la Ligue Ile-de-France de badminton, France terre d'asile et l'IRIS pourront mettre fin au partenariat et, le cas échéant, proposer d'autres partenaires.

Vis-à-vis des parrains/marraines, des filleul(e)s et des partenaires, la Ligue Ile-de-France de badminton, France terre d'asile et l'IRIS s'engagent à :

- . Donner un cadre et une information claire tout au long du projet ;
- . Garantir la confidentialité des informations personnelles des parrains/marraines et des filleul(e)s.
- . Faciliter un dialogue fondé sur l'écoute, le respect et la confiance mutuelle.
- . Soutenir les parrains, marraines et filleul(e)s au cours de ce projet face aux éventuelles difficultés rencontrées.



Signature des partenaires

Le/la filleul/e

Le parrain/la marraine



avec le soutien de



Cofinancé par le programme Erasmus+ de l'Union européenne



* L'ensemble des annexes seront également disponibles en version PDF à l'adresse : <http://www.iris-france.org/faires/>

FICHE D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT À DESTINATION DES PARRAINS / MARRAINES



PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet FAIRES (Favoriser l'inclusion des réfugiés par le sport) est un **projet de parrainage sportif qui permet à un binôme constitué d'un réfugié (filleul(e)) et d'un étudiant de l'IRIS Sup' (parrain/marraine) de se rencontrer régulièrement pour pratiquer le badminton dans un club en Ile-de-France**. Il s'articule autour de trois objectifs :

- > Faciliter l'inclusion sociale de jeunes personnes (18-35 ans) bénéficiaires d'une protection internationale (c'est-à-dire ayant obtenu le statut de réfugié ou de bénéficiaire d'une protection subsidiaire), installées en Ile-de-France, grâce à la pratique hebdomadaire du badminton au sein de votre club en binôme avec un étudiant d'IRIS Sup (école de relations internationales, rattachée au centre de recherche IRIS). Il s'agit non seulement de permettre aux jeunes réfugiés de pratiquer régulièrement un sport simple, mixte et non violent, mais aussi de profiter de la relation privilégiée nouée avec le parrain ou la marraine pour en apprendre davantage sur la société, la langue et la culture françaises, ainsi que pour tisser du lien social avec l'étudiant et d'autres joueurs du club, et reprendre confiance en soi.
- > Permettre à la société civile, et notamment à des étudiants d'IRIS Sup' et des clubs de badminton, de s'engager dans une démarche citoyenne et solidaire et de participer au processus d'inclusion sociale de jeunes réfugiés, en leur accordant du temps et en échangeant autour de la pratique d'une activité physique, d'égal à égal.
- > Encourager, à terme, les débats sur la question de l'inclusion sociale des réfugiés et sur le sport comme vecteur de lien social, et réaliser un manuel technique présentant les bonnes pratiques permettant de favoriser l'inclusion sociale des réfugiés au sein de clubs sportifs et regroupant des fiches d'accueil pédagogiques à l'attention des associations sportives, des réfugiés et de tiers (bénévoles, étudiants, retraités, etc.).

QU'EST-CE QUE LE STATUT DE RÉFUGIÉ ?



Tous les migrants ne sont pas des réfugiés. Est « migrante » toute personne qui vit de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel elle n'est pas née, de manière volontaire ou subie. Un réfugié (ou un bénéficiaire de la protection subsidiaire, qui est un statut de protection complémentaire) est une personne qui, parce qu'elle encourt un risque de subir des persécutions ou des atteintes graves dans son pays d'origine, le quitte pour demander la protection d'un autre Etat.

Un réfugié est une personne qui est protégée par la France et qui y réside de manière régulière. Elle a les mêmes droits que tout citoyen français, sauf ceux liés à la nationalité (droit de vote, par exemple).

Les jeunes réfugiés font face à une double difficulté : le traumatisme du déracinement de leur pays d'origine dans un contexte violent et l'intégration à un nouvel État dont ils ignorent la langue, la culture et les codes. Cette double problématique est un facteur de souffrance personnelle pouvant aboutir à une désocialisation. Dans cette perspective, le projet vise à créer du lien social et les conditions d'une confiance retrouvée.



MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Une fois votre binôme constitué, vous et votre filleul(e) vous rencontrerez une première fois lors de la soirée de lancement (qui a notamment pour objectif d'initier les inscrits à la pratique du badminton), puis 1 fois par semaine pendant 6 mois sur un créneau et dans un club choisis conjointement par vous-même et votre filleul(e).

Vous jouerez aussi avec les autres licenciés du club choisi.



VOTRE RÔLE DANS CE PROJET

En étant associé à une personne réfugiée, vous vous engagez :

- > à être présent chaque semaine avec votre binôme à un créneau de badminton ;
- > à participer aux sessions de badminton avec votre binôme mais également avec d'autres personnes présentes dans le club.
- > à informer le club et votre binôme si vous ne pouvez pas venir à un entraînement.
- > à prévenir le club si vous souhaitez abandonner le projet.
- > à apporter un soutien à votre binôme dans sa pratique du badminton ;
- > à encourager votre binôme dans sa pratique du français ;
- > à être en lien avec le référent du projet désigné dans chaque club pour le suivi du projet ;
- > à éventuellement aider votre binôme dans différentes démarches liées à son inclusion.

CALENDRIER DU PROJET



Semaine du 22 janvier : Réunion d'information.

26 janvier : fin des inscriptions.

Mercredi 31 janvier : Soirée de lancement au gymnase Suzanne Berlioux, Paris 1er (Châtelet) de 20h à 22h30.

Février-juin : Pratique du badminton au sein du club que vous aurez choisi.

Septembre : Conférence sur les projets menés en matière d'inclusion sociale des réfugiés.

À FOURNIR

- . Un certificat médical
- . Un chèque de 5 euros pour votre pratique de 6 mois, à l'ordre de la LIFB



VOTRE CONTACT

Carole GOMEZ

☎ 01 53 27 60 77

✉ gomez@iris-france.org



avec le soutien de



Cofinancé par le programme Erasmus+ de l'Union européenne



Fiche à destination des filleuls / filleules

FICHE D'INFORMATION À DESTINATION DES FILLEUL(E)S



PRÉSENTATION DU PROJET



Le projet FAIRES (Favoriser l'inclusion des réfugiés par le sport) est un projet de parrainage sportif qui permet à un binôme constitué d'un réfugié (filleul(e)) et d'un étudiant de l'IRIS Sup' (parrain/marraine) de se rencontrer régulièrement pour pratiquer le badminton dans un club en Ile-de-France.

Le projet a pour objectif de faciliter l'inclusion sociale, grâce au sport, de jeunes personnes (18-35 ans) ayant obtenu le statut de réfugié ou de bénéficiaire de la protection subsidiaire. Les bénéficiaires du parrainage sont nombreux. Il s'agit non seulement de vous permettre de pratiquer régulièrement un sport simple, mixte, et non violent, mais aussi de profiter de la relation privilégiée nouée avec le parrain/marraine pour en apprendre davantage sur la société, la langue et la culture françaises, ainsi que pour tisser du lien social avec l'étudiant et d'autres joueurs du club, et reprendre confiance en soi.



MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Une fois votre binôme constitué, vous et votre parrain/marraine vous rencontrerez une première fois lors de la soirée de lancement (qui a notamment pour objectif d'initier les inscrits à la pratique du badminton), puis une fois par semaine pendant six mois sur un créneau et dans un club choisis conjointement par vous-même et votre parrain/marraine.

Vous jouerez aussi avec les autres licenciés du club choisis.



VOTRE RÔLE DANS CE PROJET

En étant associé à un(e) étudiant(e), vous vous engagez :

- > à être présent chaque semaine avec votre binôme à un créneau de badminton ;
- > à participer aux sessions de badminton avec votre binôme mais également avec d'autres personnes présentes dans le club ;
- > à informer le club et votre binôme si vous ne pouvez pas venir à un entraînement.
- > à prévenir le club, votre binôme si vous souhaitez abandonner le projet ;
- > à respecter la charte d'engagement que vous aurez signée.

CALENDRIER DU PROJET



Vendredi 26 janvier : fin des inscriptions.

Mercredi 31 janvier : Soirée de lancement au gymnase Suzanne Berlioux, Paris 1er (Châtelet) de 20h à 22h30.

Février-juin : Pratique du badminton au sein du club que vous aurez choisi.

À FOURNIR

- . Un certificat médical
- . 5 euros pour votre pratique de 6 mois. Idéalement par chèque à l'ordre de la LIFB.



VOTRE CONTACT

Tatjana USKOKOVIC

☎ 01 53 04 20 32

✉ tuskokovic@france-terre-asile.org

Fiche à destination des parrains / marraines

FICHE D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT À DESTINATION DES CLUBS



PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet FAIRES (Favoriser l'inclusion des réfugiés par le sport) est un projet de parrainage sportif qui permet à un binôme constitué d'un réfugié (filleul(e)) et d'un étudiant de l'IRIS Sup' (parrain/marraine) de se rencontrer régulièrement pour pratiquer le badminton dans un club en Ile-de-France. Il s'articule autour de trois objectifs :

- > Faciliter l'inclusion sociale de jeunes personnes (18-35 ans) bénéficiaires d'une protection internationale (c'est-à-dire ayant obtenu le statut de réfugié ou de bénéficiaire d'une protection subsidiaire), installées en Ile-de-France, grâce à la pratique hebdomadaire du badminton au sein de votre club en binôme avec un étudiant d'IRIS Sup (école de relations internationales, rattachée au centre de recherche IRIS). Il s'agit non seulement de permettre aux jeunes réfugiés de pratiquer régulièrement un sport simple, mixte et non violent, mais aussi de profiter de la relation privilégiée nouée avec le parrain ou la marraine pour en apprendre davantage sur la société, la langue et la culture françaises, ainsi que pour tisser du lien social avec l'étudiant et d'autres joueurs du club, et reprendre confiance en soi.
- > Permettre à la société civile, et notamment à des étudiants d'IRIS Sup' et des clubs de badminton, de s'engager dans une démarche citoyenne et solidaire et de participer au processus d'inclusion sociale de jeunes réfugiés, en leur accordant du temps et en échangeant autour de la pratique d'une activité physique, d'égal à égal.
- > Encourager, à terme, les débats sur la question de l'inclusion sociale des réfugiés et sur le sport comme vecteur de lien social, et réaliser un manuel technique présentant les bonnes pratiques permettant de favoriser l'inclusion sociale des réfugiés au sein de clubs sportifs et regroupant des fiches d'accueil pédagogiques à l'attention des associations sportives, des réfugiés et de tiers (bénévoles, étudiants, retraités, etc.).

QU'EST-CE QUE LE STATUT DE RÉFUGIÉ ?



Tous les migrants ne sont pas des réfugiés. Est « migrante » toute personne qui vit de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel elle n'est pas née, de manière volontaire ou subie. Un réfugié (ou un bénéficiaire de la protection subsidiaire, qui est un statut de protection complémentaire) est une personne qui, parce qu'elle encourt un risque de subir des persécutions ou des atteintes graves dans son pays d'origine, le quitte pour demander la protection d'un autre Etat.

Un réfugié est une personne qui est protégée par la France et qui y réside de manière régulière. Elle a les mêmes droits que tout citoyen français, sauf ceux liés à la nationalité (droit de vote, par exemple).

Les jeunes réfugiés font face à une double difficulté : le traumatisme du déracinement de leur pays d'origine dans un contexte violent et l'intégration à un nouvel État dont ils ignorent la langue, la culture et les codes. Cette double problématique est un facteur de souffrance personnelle pouvant aboutir à une désocialisation. Dans cette perspective, le projet vise à créer du lien social et les conditions d'une confiance retrouvée.



QUEL ACCUEIL POUR LE BINÔME ?

Si tous les participants au projet ont été sensibilisés au badminton, certains d'entre eux ne découvriront la discipline que lors de la soirée de lancement. Il est donc très important de les accueillir convenablement dans votre club.

Nous proposons, qu'un référent du club soit présent pour accueillir le binôme sur la (ou les) première(s) séance(s) afin de :

- > présenter les dirigeants et entraîneurs du club ;
- > présenter le fonctionnement et les règles du club ;
- > présenter le matériel nécessaire pour s'entraîner : tenue, raquette, bouteille d'eau, les volants à utiliser pour l'entraînement, etc.
- > présenter le lieu de pratique : où se changer, où se doucher, où est rangé le matériel, le montage et démontage du terrain. Si le créneau n'est pas encadré, effectuer l'échauffement ensemble ;
- > présenter les règles du badminton ;
- > permettre au binôme de rencontrer les autres joueurs du créneau.



VOTRE RÔLE DANS CE PROJET

En étant partenaire du projet, vous vous engagez :

- > à accueillir au sein de votre club, pour les créneaux définis avec la Ligue Ile-de-France de badminton, un (voire plusieurs) binôme(s) chaque semaine ;
- > à apporter un soutien pédagogique et humain au binôme dans sa pratique du badminton ;
- > à faciliter l'intégration du binôme au sein de votre club ;
- > à identifier un référent dans le club qui aidera le binôme à s'intégrer.

ADMINISTRATIF

Chaque participant au projet aura fourni au préalable un certificat médical à la ligue et bénéficiera d'une licence FFBA d auprès de la Ligue Ile-de-France de Badminton.

LE SUIVI :

Nous vous fournirons une fiche de présentation du binôme avec les informations essentielles (nom, prénom, numéro de téléphone, information sur la langue parlée et/ou comprise, nom de l'intervenant social France Terre d'Asile). Les réfugiés sont suivis régulièrement par un intervenant social de France Terre d'Asile, il est important pour eux de savoir si les bénéficiaires du projet viennent régulièrement et s'intègrent dans le club.

Thomas Soyez (thomas.soyez@lifb.org) sera le référent pour le suivi avec les clubs. Des échanges téléphoniques réguliers auront lieu durant l'intégration.



CALENDRIER DU PROJET

Semaine du 29 janvier : Information sur les noms des membres du binôme et sur le créneau choisi.

Mercredi 31 janvier : Soirée de lancement au gymnase Suzanne Berlioux, Paris 1er (Châtelet) de 20h à 22h30.

Février-juin : Pratique du badminton au sein de votre club.

Septembre : Conférence sur les projets menés en matière d'inclusion sociale des réfugiés.

Décembre : Publication d'un guide technique présentant les bonnes pratiques l'inclusion sociale des réfugiés.

Ligue IDF de badminton
Thomas SOYEZ

☎ 01 42 85 03 64

✉ thomas.soyez@lifb.org

France Terre d'Asile
Tatjana USKOKOVIC

☎ 01 53 04 20 32

✉ tuskokovic@france-terre-asile.org

IRIS
Carole GOMEZ

☎ 01 53 27 60 77

✉ gomez@iris-france.org



Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne



